

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 14

Artikel: La conservation mise au défi: à Genève, la façade de l'"Uniprix" promue patrimoine historique
Autor: Baertschi, Pierre / Mouchet, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-75640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

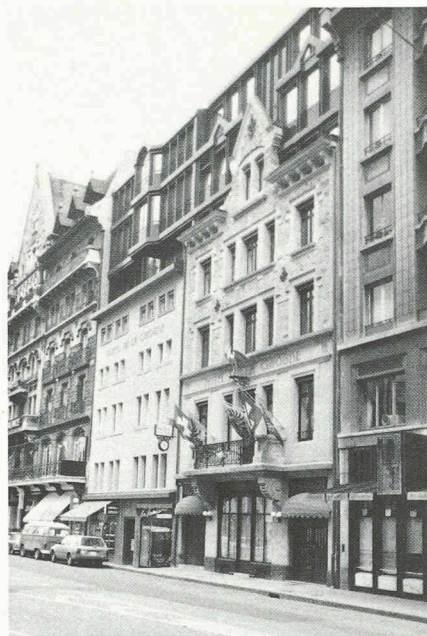


Fig. 7. — L'hôtel de la Cigogne à la place Longemalle.

démonstrative, la corniche et le départ de l'ancien toit étant conservés.

Surélévations récentes

Vers 1975, la transformation des immeubles de la «Lloyds Bank», au quai Besançon-Hugues, pose un problème de nature particulière. Faudra-t-il ou non démolir les bâtiments existants afin de pouvoir abriter le programme retenu? Celui-ci nécessite un volume conforme au gabarit légal. L'importance des trois immeubles concernés, expression d'un état parcellaire ancien, ainsi que leur situation particulièrement en vue sur les berges du Rhône conduiront au choix d'un parti de surélévation. Le rythme général des façades du quai sera ainsi respecté. L'architecte J. V. Bertoli choisira une expression où les vitrages dominent; ceci n'est pas



Fig. 8. — Rehaussement d'un immeuble à la rue du Cendrier.

sans rappeler, dans une version moderne, l'allure des anciens ateliers des caboiniers.

A la place Longemalle, c'est en 1982 que débute le chantier de l'hôtel de «La Cigogne». Le bureau Favre & Guth (collaboratrice: Hanya Pazeltova) réalise une surélévation qui permettra de conserver la façade de l'ancien hôtel, construit en 1901, ainsi que les structures d'origine d'un petit bâtiment adjacent, qui constitue le dernier témoignage de la trame médiévale de cette place. Franchement contemporaine, la surélévation dialogue, par un rythme approprié, avec les façades conservées. Eléments de rappel, deux petits frontons métalliques stylisés et un bow-window ponctuent la surélévation. Le nouveau volume construit prolonge désormais la masse imposante de l'hôtel Touring-Balance (édifié en 1905), tout en trouvant appui sur le mur mitoyen de l'immeuble voisin, plus récent. Ce gabarit est parfaitement conforme aux dispositions du plan de site de la rade établi en 1978.

Enfin, c'est à la rue du Cendrier qu'une récente surélévation a choisi délibérément un parti plus traditionnel. Ce rehaussement, dû au bureau J.-J. Mégevand, est en effet exécuté en maçonnerie.

Néanmoins, l'expression des ferronneries et des éléments décoratifs de la façade permet de distinguer la partie ancienne de la partie nouvelle.

Ces quelques exemples ne sauraient constituer des solutions toutes faites. Il y a lieu de souligner que le contexte et le caractère de l'environnement construit constituent dans chaque cas une donnée déterminante; d'un projet à l'autre, la situation diffère.

Dans un cadre urbain à valeur historique, toute intervention architecturale reste fondamentalement un acte culturel. Tel est tout particulièrement le cas des surélévations d'immeubles. Et, à Genève comme ailleurs, c'est avant tout en sachant vouer le soin voulu à l'étude du contexte environnant, de cas en cas, qu'une architecture de qualité pourra s'affirmer.

Adresse des auteurs:

Pierre Baertschi
Hanya Pazeltova
Architectes SIA
Département des travaux publics
1211 Genève 8

La conservation mise au défi

A Genève, la façade de l'«Uniprix» promue patrimoine historique

par Pierre Baertschi et Daniel Mouchet, Genève

La notion de monument «s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle». Par cette définition la Charte de Venise (1964) entend montrer que notre patrimoine culturel n'est pas réductible à certains objets témoins de périodes dites «historiques».

Aujourd'hui, la notion même de patrimoine a tendance à s'accroître et à se complexifier. Cette évolution a du reste été mise particulièrement en évidence lors de l'année européenne du patrimoine architectural en 1975. Faut-il considérer que ce concept comprend tout élément significatif, représentatif d'un point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science? Doit-on au contraire insister sur la référence du caractère exceptionnel d'un bien culturel?

Ces quelques considérations sous-tendent assurément le système des valeurs qui a conduit à une opération de sauvegarde d'un type particulier: la reconstruction et la conservation partielle de la façade Jugendstil des Nouveaux Grands Magasins (Uniprix) à Genève vouée dès 1961 à la démolition. C'est en 1978 qu'un revirement a lieu et que sa conservation est décidée.

1. Alfred Olivet

C'est au numéro 4 de la rue de la Croix-d'Or que sera édifié entre 1911 (date de l'autorisation) et 1914 (achèvement de la construction) un immeuble d'un type particulier.

L'architecte Alfred Olivet (1863-1942) est alors dans une période très active de sa

carrière. Après avoir construit divers immeubles et transformé notamment les Hôtels Beau-Rivage et d'Angleterre, il gagne en 1912, en collaboration avec A. Camoletti, le concours pour la construction de l'École primaire de Saint-Jean, puis l'année suivante, toujours avec A. Camoletti, un concours pour l'aménagement des quais de la rive gauche. On doit aussi à Alfred Olivet le bâtiment de l'Ins-

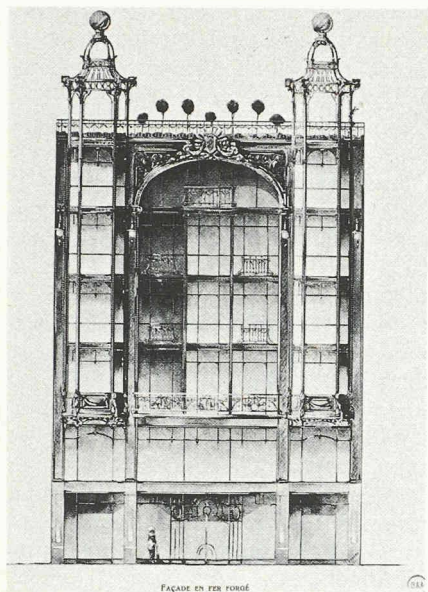


Fig. 2. — Croquis de façade établi en 1911 par les Ateliers W. E. Gauthier. Figurant dans les documents de ferronnerie genevoise de l'époque, cette élévation est probablement une variante d'un projet d'exécution.



Fig. 3. — La façade à l'achèvement de la construction en 1914. On observe la recherche d'intégration voulue par l'architecte Alfred Olivet par rapport aux bâtiments adjacents.



Fig. 4. — La façade du bâtiment n° 4, rue de la Croix-d'Or en août 1921. Il abrite alors une maison anglaise de tailleurs et drapiers. On observe la disparition des clochetons par rapport aux projets et esquisses.

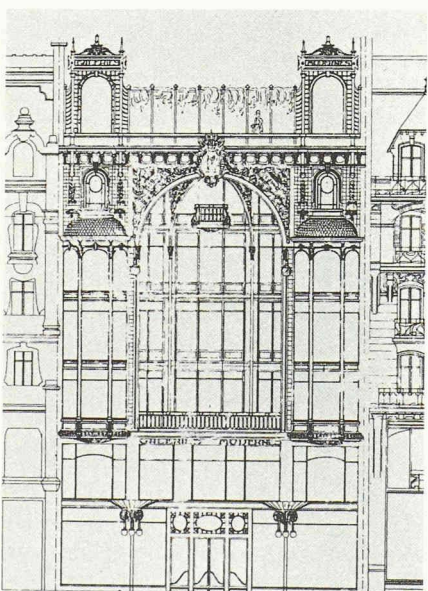


Fig. 1. — Plan de façade original d'Alfred Olivet du 15 avril 1911.

titut d'hygiène (1915), l'ancien Hôtel de la Résidence (1930), récemment démoli, ainsi que les bâtiments de l'Hôpital de Saint-Julien (1930), l'Impérial Palace à Annecy (1924) et divers hôtels de luxe, y compris sur la Côte d'Azur. Il publie également en 1916 diverses idées sur un nouveau type de maison ouvrière destinée à servir d'hôtel provisoire pendant la reconstruction des villes.

Sans retracer ici de manière exhaustive l'activité de l'architecte Alfred Olivet, il faut relever qu'il exerce alors une féconde activité. Aussi convient-il de situer plus précisément le contexte du projet d'immeuble de la «S.A. des Galeries Modernes» comprenant des galeries délimitées par un puits de lumière avec verrière zénithale et façade vitrée (fig. 9, 10 et 11). Cette construction prévue pour un «bazar» abritera en fait un commerce

britannique de tissus et vêtements à l'enseigne «Old England».

En 1901 s'édifie au numéro 2, rue de la Croix-d'Or un bâtiment de commerce et d'habitation, d'expression art nouveau, avec certains emprunts au vocabulaire heimatstil et néo-baroque. Son auteur l'architecte Eugène Corte obtiendra pour cette œuvre en 1902, le premier Prix du concours de façades organisé à Genève. En 1905, l'architecte Louis Maréchal construira l'immeuble portant les numéros 6 à 8 de la Croix-d'Or, bâtiment qui affiche un certain triomphalisme (fig. 3).

2. Une œuvre originale

Le projet d'Alfred Olivet comprend un arc central et de part et d'autre des bow-windows arrondis sur trois étages. Le phénomène des grands magasins auquel le bâtiment de l'Old England n'est pas sans se référer apparaît à Paris dans la seconde moitié du XIX^e siècle avant de s'étendre aux autres grandes villes du monde. L'impression d'espace, d'air et de lumière sera donnée par l'emploi de nouveaux éléments de construction: fer, fonte, puis béton armé et acier.

La principale innovation apportée par les grands magasins consistera à créer de grands halls permettant une aération et un éclairage convenables. Lewis Mumford note que «si la vitalité d'une institution doit être mesurée à son architecture, on peut dire que le grand magasin fut l'une des plus vivantes institutions de l'époque 1880-1914».

La vie d'un magasin de nouveautés, l'expansion des grandes entreprises et la ruine des petits commerçants serviront du reste de toile de fond à l'ouvrage d'Emile Zola *Au Bonheur des Dames*, paru en 1883.

Si le Métropole de Zurich s'édifie en 1885, l'Innovation de Bruxelles est cons-

truite en 1901 et la Samaritaine de Paris en 1905; à Genève, c'est à l'achèvement de la Belle Epoque, en 1914, que s'ouvre le magasin «Old England».

3. Projet et transformations

Les saillies du grand balcon et des bow-windows font pendant à l'architecture des deux bâtiments contigus. Lors de la requête en autorisation, l'architecte se verra toutefois imposer une saillie des bow-windows moins grande que celle qu'il proposait (80 cm au lieu de 116 cm). On retrouve aujourd'hui dans les archives de la Ville de Genève (fig. 1) le projet initial d'Alfred Olivet en 1911. De même, ce n'est pas sans intérêt que dans les documents de ferronnerie genevoise (fig. 2) on découvre un projet de «façade en fer forgé» des Ateliers W. E. Gauthier, qui n'est pas sans rappeler la façade de la rue de la Croix-d'Or. Mais la façade réalisée ne sera pas couronnée des deux clochetons initialement prévus. Le cartouche monumental surmontant la niche au niveau de la corniche de l'immeuble sera conservé dans les divers projets.

Vers 1920, le commerce exploité sous la raison sociale «Old England» tombe en faillite. Plusieurs petits commerces s'installent alors dans le bâtiment géré par une nouvelle société. En 1927, les Nouveaux Grands Magasins S.A. rachètent l'immeuble et l'Uniprix ouvre sa première succursale genevoise (fig. 5). Des transformations sont apportées au bâtiment. La mise en place de planchers dans l'espace central provoque la disparition des galeries. Quelques commerces et locataires occupent encore les derniers niveaux. En 1934, les magasins Uniprix renforcent la structure intérieure du bâtiment et dès 1946 on envisage une démolition à terme du bâtiment; l'idée d'une fermeture complète du volume de l'an-

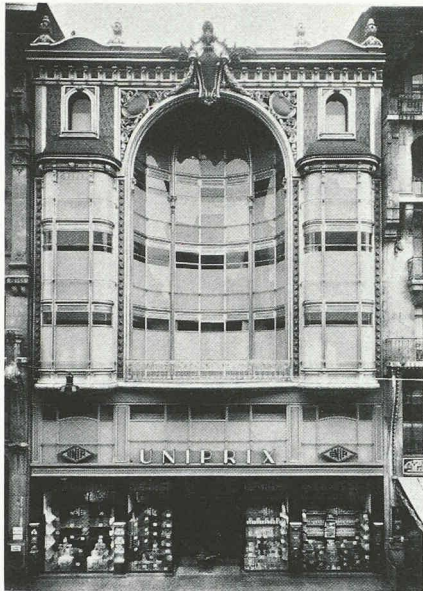


Fig. 5. — Vue en octobre 1930, à l'installation des grands magasins Uniprix. Les vitrages en façade ont été occultés et un mur a été construit en retrait; l'espace compris entre la nouvelle surface de vente, éclairée artificiellement et la façade, sert désormais de dépôt. Le rez-de-chaussée a été transformé.

cienne galerie subsistant au 1^{er} étage est abandonnée. Le bâtiment prend alors l'aspect qu'il gardera jusqu'en 1979 (fig. 6). Les vitrages de la façade côté Croix-d'Or seront occultés, un espace résiduel à usage de dépôt étant créé immédiatement en retrait. La galerie centrale surmontée d'une verrière est supprimée et en lieu et place une nouvelle surface à éclairage artificiel est créée. On subsitue à l'ancienne conception commerciale tirant profit de l'éclairage naturel, une nouvelle disposition des lieux. L'espace devient clos et le client a son attention attirée sur les stands de vente uniquement.

4. Vers une démolition

Prévoyant une future expansion, les Nouveaux Grands Magasins se portent, en 1955, acquéreurs de l'immeuble voisin (n° 2, Croix-d'Or). Vers 1960 les locataires de l'immeuble sont relogés et en 1961 une première demande de reconstruction se trouve bloquée sous l'effet des arrêtés conjoncturels. En 1971, les contacts reprennent avec le Département des travaux publics et une demande est déposée, prévoyant la démolition des deux immeubles appartenant à l'Uniprix. Amené à se prononcer sur les possibilités de conservation de l'immeuble construit en 1912-1914 par Alfred Olivet, l'ingénieur Pierre Tremblet souligne, dans un rapport établi en septembre 1974, que ce bâtiment a été dès son origine conçu comme une construction légère. L'augmentation des charges résultant de l'occupation du vide des galeries a nécessité en 1934 un renforcement des structures qui a porté la limite de charge admissible à 100 kg par mètre carré, soit quatre fois moins que la norme usuelle actuelle-

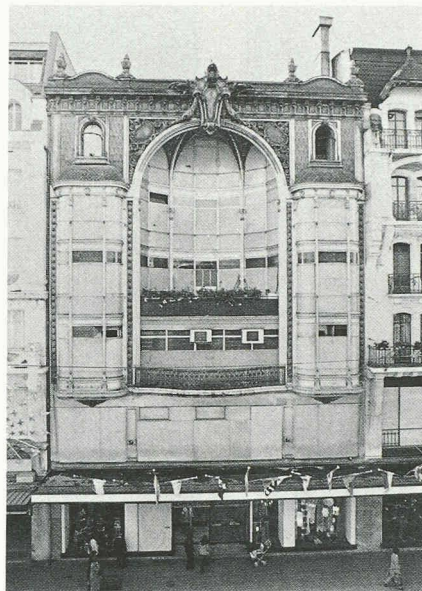


Fig. 6. — Le volume de l'espace inférieur de la niche a été par la suite entièrement comblé par une construction en maçonnerie, comme le montre une vue prise en 1974.

ment admise pour ce type de construction (400 kg/m²). Le rapport technique constate enfin les points faibles de la construction :

- faiblesse des sections des éléments de la serrurerie;
- serrurerie des vitrages désuète, constituée par des fers cornières à simple battue;
- attaque de la rouille.

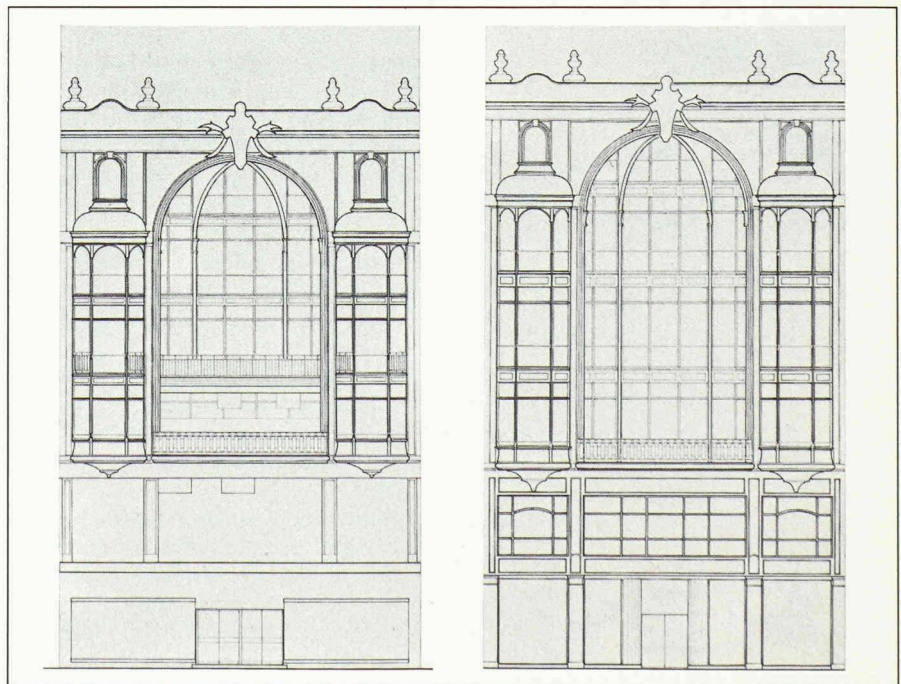
En cas de démolition, M. Tremblet ajoute que relativement peu d'éléments seront récupérables : colonnes cannelées en fonte, décoration intérieure en tôle des pignons ainsi qu'en bordure du toit et éventuellement la mosaïque.



Fig. 7. — Vue de la nouvelle façade en 1985.

Demande de classement

En 1975, suite aux différents rapports en sa possession, le chef du Département des travaux publics, le conseiller d'Etat Jacques Vernet, décide d'aller de l'avant. Un projet de reconstruction des deux immeubles (2-4, Croix-d'Or) soumis au préavis de la Commission d'architecture sera accepté le 27 juin 1977. Un mois plus tard, la Société d'art public — section genevoise de la Ligue suisse du patrimoine national — écrit au Conseil d'Etat pour demander le classement de l'immeuble construit par A. Olivet. L'Association Le Guet emboîte le pas en date du 8 août et propose dans le même temps le classement des deux immeubles adjacents (numéros 2 et 6 de la rue de la



Elévation de la façade « état 1975 ».

Elévation de la façade après remontage en 1985.

Fig. 8. — Comparaison de l'état en 1979 et de la façade reconstruite. La façade a été surélevée de 2 mètres, cela principalement pour répondre aux exigences d'exploitation et de sécurité actuelles d'un grand magasin.



Fig. 9. — Vue des galeries intérieures du bâtiment en 1914. Les planchers, les sommiers, les piliers et les colonnes sont en béton armé.



Fig. 10. — Vue des galeries en exploitation, août 1921.

Croix-d'Or). Une procédure juridique s'engage, la Société d'art public recourant contre l'autorisation de construire délivrée.

Consultée le 3 octobre 1977, puis dans sa nouvelle composition, le 1^{er} mars 1978, la Commission des monuments, de la

nature et des sites se déclare favorable à l'ouverture d'une procédure de classement. Le 14 mars 1978, la décision d'instruire le dossier de classement est prise. L'autorisation de démolir requise par le propriétaire n'avait en effet pas été délivrée jusqu'alors.

Conservation partielle et reconstitution

Dès le mois de mai 1978, les architectes chargés de la reconstruction de la succursale genevoise de l'Uniprix, MM. Burkhardt de Bâle et Julliard & Bolliger de Genève, réétudient un projet comprenant cette fois le maintien de la façade «Jugendstil». Les Grands Magasins souhaitent arriver enfin à une solution permettant de répondre aux différentes nécessités d'exploitation comme de conservation. Les contraintes sont multiples :

- réorganisation de l'espace intérieur et exploitation du magasin ;
- hauteurs d'étage incompatibles avec les exigences techniques et de sécurité ;
- étanchéité et isolation thermique des vitrages, compte tenu de l'introduction de l'air conditionné nécessaire pour les surfaces de vente ;
- normes de sécurité contre l'incendie ;
- support statique adéquat pour la façade conservée.

Mais une volonté de conservation impose avant tout un maintien des caractéristiques typiques de l'élément sauvegardé : transparence et architecture de la

façade, gracilité des éléments verticaux et éléments décoratifs.

C'est un examen attentif des contraintes techniques, esthétiques et financières qui finalement a permis de dégager un terrain d'accord. La façade de la rue de la Croix-d'Or allait faire l'objet d'un relevé détaillé (photographique et photogrammétrique à l'échelle 1/50) et elle serait reconstituée après un démontage complet. Dans la mesure du possible, tous les éléments récupérables seraient réutilisés, après restauration, pour l'ornementation de la nouvelle façade. Les architectes chargés de ce chantier de restauration (MM. Burkhardt, Julliard & Bolliger et leur collaborateur M. Lelouch) se lançaient dans une opération peu commune, pour laquelle les Grands Magasins Uniprix déléguaient un coordinateur en la personne de M. Requedaz, ancien directeur du siège de Genève. Le 20 février 1979, les autorisations nécessaires étaient accordées.

5. Elaboration du projet de conservation

L'adaptation des hauteurs d'étage au nouveau projet impliquait une surélévation du gabarit ancien de 2 mètres environ se répartissant entre les six niveaux (fig. 8). Si la modification des proportions de la façade ne portait pas atteinte au caractère même de l'architecture, l'accrochage avec le bâtiment adjacent (rue de la Croix-d'Or 6) s'en trouvait néanmoins

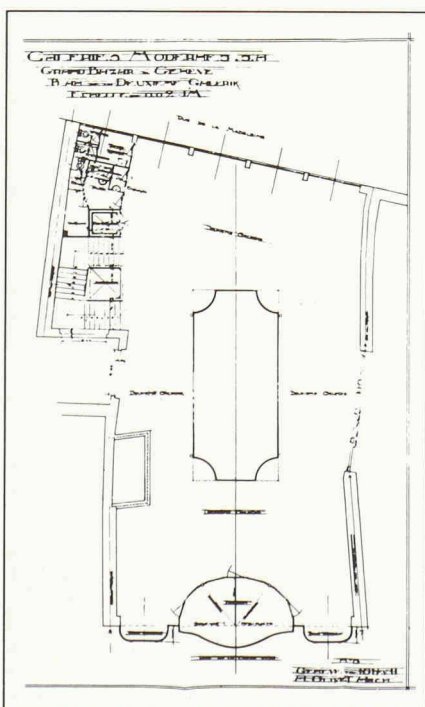


Fig. 11. — Plan de la deuxième galerie dressé par A. Olivet le 16 février 1911. La niche centrale, les bow-windows et le puits de lumière y sont clairement situés.

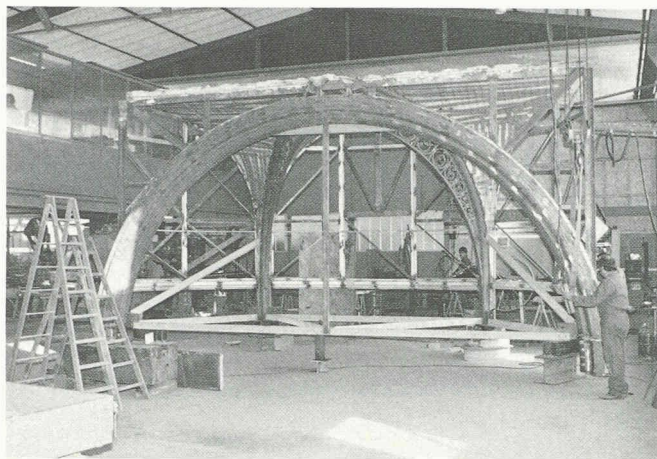


Fig. 12. — Demi-coupole en cours de restauration en ateliers. La base est adaptée de telle sorte qu'elle puisse s'ajuster sur les nouveaux piliers lors du remontage. La mosaïque est toujours maintenue et protégée par l'armature de soutien mise en place avant le démontage.

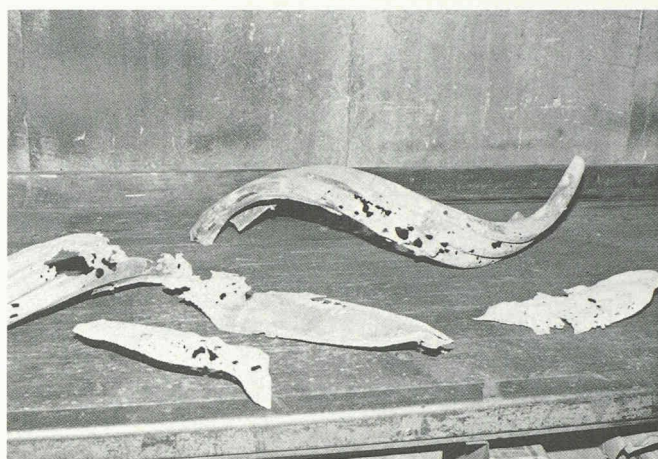


Fig. 13. — Etat de détérioration de certains éléments après la phase de nettoyage. Leur restauration n'est malheureusement plus envisageable.

modifié. Parmi les motivations majeures de ce choix, il faut relever que la structure de la façade ancienne devenait en tout cas sous-dimensionnée et que partant, les anciennes huisseries ne pouvaient pas être réutilisées. L'ordonnance de la façade, composée sur une partition en trois travées (selon les divisions successives, un quart, un demi, un quart) reposait sur quatre piliers verticaux qui constituaient l'ossature porteuse principale. En volumétrie, le rez-de-chaussée et l'entresol étaient disposés au niveau de l'alignement de la rue, alors que les étages du premier niveau englobaient une niche demi-circulaire formant un retrait de l'ordre de 3,5 mètres. La voûte à arcatures était surmontée d'un décor en mosaïques aux couleurs très vives. Situés de part et d'autre de la niche, deux bow-windows se développaient du 1^{er} au 3^e étage, coiffés chacun d'une couverture bombée en tuiles de zinc. Le tout était surmonté d'un couronnement sous la forme d'une frise à entablement dominée par quatre épis au droit des piliers principaux. L'axialité de la composition était encore renforcée par un majestueux emblème achevant le sommet de la niche. La décoration comprenait également des céramiques émaillées qui étaient à l'époque très en vogue, peut-être sous l'influence de l'architecture anglaise (fig. 4).

6. Matériaux

La structure verticale des deux premiers niveaux de l'ancien bâtiment est revêtue de tôle avec des moulures rapportées; les têtes des dalles en maçonnerie sont recouvertes de contrecœurs galbés, également en tôle. Toutefois, à partir de l'entresol, les éléments verticaux de maçonnerie apparents sont revêtus de pièces en terre cuite, émaillées de couleur bleu turquoise. La fonte a été utilisée pour les piliers et l'arcature de la niche, alors que les autres éléments du décor, tels que pilastres, palmettes, cordons, guirlandes, entrelacs et couronnement sont tous en zinc repoussé et formé, assemblés sur des

bâtons en bois, formant support et fixés à la façade.

La nouvelle façade reconstituée se référera, dans sa conception, à celle d'origine. La structure composite (acier et béton) de l'immeuble formera un support sur lequel cette façade pourra être accrochée. Toutes les parties originalement en tôle ont été remplacées par de l'aluminium (fig. 16 et 17); ce dernier matériau a également été retenu pour le profil des huisseries qui sont dotées de triple vitrage et ont conservé l'expression de finesse d'origine. Quant aux piliers de support de la voûte, ils ont été réalisés en acier, la structure de la voûte elle-même (avec arcature en fonte) étant restaurée.

Les phénomènes de dilatation des matériaux ainsi que la compatibilité des divers métaux entre eux ont fait l'objet d'une étude particulière due à l'entreprise Seiler de Bönigen, chargée de l'exécution de ces travaux. Cette étude a été menée de façon remarquable si l'on inclut toutes les contraintes existantes, notamment celles résultant de la nécessité d'isoler convenablement le bâtiment.

7. Etapes du chantier

Le déroulement de l'ensemble du chantier a été prévu afin de ne pas interrompre l'exploitation du magasin. C'est pourquoi, dans un premier temps, les travaux furent menés sur les bâtiments adjacents (rue de la Croix-d'Or 2 et Rôtisserie 3). Cette première phase étant achevée au mois de mars 1982, les travaux de démontage de la façade d'A. Olivet commençaient au mois d'avril de la même année. Une préparation longue et minutieuse, comprenant la constitution de dossiers de relevés effectués sur papier calque fut doublée par un grand nombre de prises de vues photographiques. Un système de référence avec quarante-quatre « positionnements » fut adopté. Tous les éléments déposés et récupérés furent acheminés dans les ateliers de la maison Seiler. La dépose de la coupole surmontant la niche fut effectuée en une seule opéra-

tion à l'aide d'un camion-grue et d'une judicieuse disposition des élingues afin de ne pas faire voler la mosaïque en éclat! Un train routier spécial achemina cette pièce imposante d'un poids de près de 11 tonnes jusqu'aux environs d'Interlaken (fig. 12).

8. Modes de restauration et coloration

Une première opération consista à nettoyer et sabler chaque élément métallique. Le verdict n'intervenait qu'après: peut-on restaurer la pièce en question ou bien s'agit-il de la refaire dans la même matière? (fig. 13). Afin de parvenir à emboutir les pièces spéciales confectionnées, un outillage ad hoc fut créé (fig. 14 et 15). Des châssis en tubulures galvanisées remplacèrent les anciens supports en bois. Quant aux pièces en céramique, c'est suite à une étude détaillée qu'une couleur identique put être retrouvée car les prescriptions d'hygiène actuelles interdisent l'emploi du plomb comme composant pour la coloration. Après moulage des pièces d'origine, les carreaux reconstitués ont été posés à bain de mortier sur des cadres en acier galvanisé. Pour sa part, la mosaïque en verre de Ravenne a été restaurée en atelier par un spécialiste.

Un examen détaillé des pièces démontées et l'étude des documents iconographiques à disposition démontrèrent que les parties en fer ou en zinc ont connu depuis le début du siècle diverses couches de peinture de couleurs différentes. Compte tenu de la vocation commerciale conservée à ce bâtiment, la décision fut prise, en accord avec la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites d'étudier une nouvelle coloration, sans référence obligée aux couleurs de 1914. Les architectes proposèrent la recherche d'une unité de teintes avec le bâtiment adjacent (n° 2 de la rue de la Croix-d'Or) tout en soulignant les éléments d'architecture caractéristiques de la façade originale (couronnement, éléments décoratifs divers, etc.).

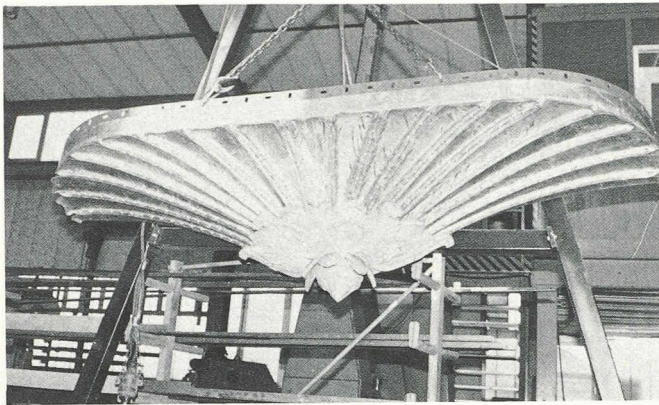


Fig. 14. — Base d'un bow-window en cours de montage.

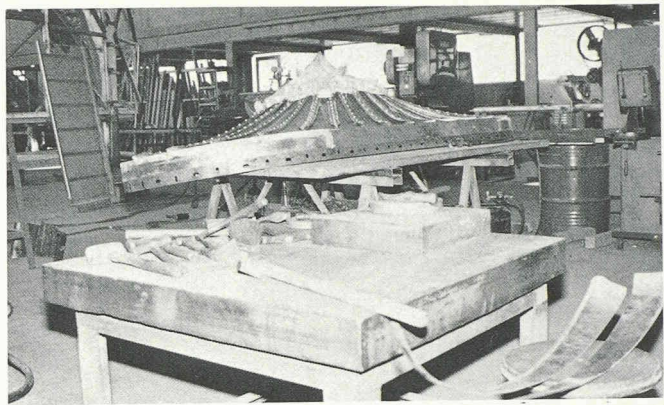


Fig. 15. — L'établi artisanal de façonnage des diverses pièces.

Réglé de façon parfaite, le remontage des diverses parties de cette façade en verre et métal débuta au mois d'avril 1984 pour s'achever à l'automne de la même année. Quant à l'inauguration du magasin proprement dit, elle eut lieu le 18 mars 1985, au terme de six ans de travaux.

9. Quelle théorie des valeurs ?

Face à l'opération qui vient d'être décrite, il y a lieu de s'interroger. Quelle est la valeur exacte de ce bâtiment ? Aurait-il convenu de restaurer purement et simplement en l'état la façade de verre et métal ? Pourquoi n'est-on pas parvenu à rétablir les galeries intérieures ? Aurait-il au contraire mieux valu écarter toute opération de conservation, même partielle, et édifier en lieu et place un bâtiment neuf, sans référence aucune au passé ?

L'immeuble construit en 1914 par l'architecte A. Olivet est un cas illustratif, un modèle type de l'architecture des grands magasins. Ces derniers, temples modernes de la consommation, « spécialisés en tout genre » ont donné naissance à des structures originales. Dans les grands centres urbains, par exemple à Paris, c'est, dès le milieu du XIX^e siècle, la montée des loyers qui a imposé de rechercher d'importantes surfaces commerciales aux étages. La promotion des ventes sera à l'origine de ces immenses

vitrines où le fer, la fonte, puis le béton armé et l'acier ainsi que l'industrie du verre rendront possible la naissance d'une architecture fonctionnelle. La création de grands halls permettra une aération et un éclairage convenables.

Il est dès lors compréhensible que la prise de conscience de ce type de patrimoine architectural soit assez récente. Pourtant, dès 1969, la façade de l'Uniprix est mentionnée dans le guide d'architecture moderne de Genève même si en 1975 le rapport « technique » établi au sujet de la possibilité d'une conservation ne prenait en compte que la qualité constructive du bâtiment considérée comme problématique.

10. Cas de figure

Malgré les velléités de démolition qu'il a pu susciter, cet objet a toujours été considéré comme insolite et de nature à poser un problème particulier. Sur un plan général comme dans le cas d'espèce, les approches du thème de la conservation, leurs systèmes de valeur sous-jacents et la position adoptée à l'égard du passé méritent une clarification.

Une première attitude consiste à admettre comme telle la conservation d'un modèle architectural, reflet d'une typologie historique: le grand magasin avec hall central et façade en verre et métal. Cela impliquerait une restaura-

tion intégrale et une restitution permettant de rétablir l'état original du bâtiment, galeries intérieures comprises, et non pas la seule façade. Resterait posé le problème de l'affectation. Une seconde attitude « historiciste » a pour objectif l'entretien et la réparation de l'ensemble de la construction en l'état, tout en conservant les adjonctions et modifications principales intervenues au cours du temps. Il est certain que cette position poserait des problèmes d'exploitation quasi insurmontables pour un grand magasin actuel, forcé de rationaliser au maximum ses méthodes d'exploitation face à la concurrence existante. La troisième attitude possible consiste à sauvegarder même partiellement le témoignage de la forme originale. La conservation deviendra dès lors incomplète si l'on se réfère au modèle ancien du magasin

Sources des illustrations

Documents des Archives de la Ville de Genève (1, 11).
Document de la Bibliothèque d'art et archéologie (2).
Documents du Musée du Vieux-Genève (3, 4, 5, 9, 10).
Photo Jean Lerch (6).
Photo Vincent Varin (7).
Documents du Service des monuments et des sites (8, 12, 13, 14 et 15).
Photos Daniel Mouchet (16).
Document Seiler AG (17).



Fig. 16. — Les contrecœurs à l'origine en tôle galvanisée à moulures rapportées sont remplacés par des éléments en aluminium profilé, mis en forme sous presse.



Fig. 17. — Assemblage des contrecœurs inférieurs d'un bow-window ayant déjà reçu ses palmettes et ses guirlandes en zinc.

construit en 1914. C'est cette dernière solution qui a finalement été retenue.

11. Conclusions

Les choix intervenus lors de la transformation de l'immeuble au n° 4 rue de la Croix-d'Or nous montrent que, dans un tel cas, le principal problème à résoudre est le conflit qui oppose la forme existante (nécessairement statique) à une fonction évolutive. En fait, l'adaptation du bâtiment aux nouvelles méthodes de vente avait déjà été nécessaire lors de l'installation des Grands Magasins vers 1930. Ces modifications de la forme guidées par la fonction sont fréquentes. Des conflits analogues existent, par exemple dans les lieux de culte, inhérents à l'évolution des modes liturgiques. Généralement toutefois, l'adaptation des nouvelles fonctions reste relativement aisée pour des bâtiments historiques. Dans le cas qui nous intéresse, il faut relever que la conservation de la façade verre-métal a été finalement accueillie favorablement par le propriétaire lui-même, puisque l'Uniprix a assumé la couverture financière d'environ 9/10 des frais engendrés par cette opération. Le principe du classement ultérieur de la façade a également été accepté par le propriétaire. Et il n'est pas téméraire de supposer que ce bâtiment était finalement perçu un peu comme un symbole étroitement lié à l'identité de cette chaîne de grands

magasins. Nous en voulons pour preuve l'existence de cartons de menus, imprimés avec la reproduction picturale de cette façade et diffusés dans diverses cursales.

Une dernière précision s'impose enfin pour ce qui concerne la nature des choix. Si, dès 1978, l'opération de conservation devient pratiquement une tentative de sauvetage de la façade, la volonté de préserver dans leur authenticité le maximum d'éléments originaux est réelle. La reconstitution partielle de la façade de la Croix-d'Or à Genève inclura la réutilisation de très nombreux éléments décoratifs récupérés et restaurés.

Conservé un bien culturel implique, dans le cours du temps, des substitutions. Le patrimoine doit être entretenu et restauré. En traversant les siècles (dans le cas qui nous intéresse, les décennies) l'architecture subit des mutations culturelles et techniques ou bien elle est destinée à être périodiquement reconstituée à l'identique (tel est du reste le cas des temples japonais). La conservation impliquant par son essence même des substitutions à l'échelle du temps, rien ne demeure plus relatif que l'authenticité d'un monument. N'oublions pas que c'est au nom même de l'émergence d'un patrimoine qu'il y a 100 ans on a remanié de fonds en comble certains monuments. Un objet architectural représentatif d'une fonction vivante posera, dans presque tous les cas, un dilemme lié à son authenticité.

Aurait-il été préférable de concevoir un maintien de la façade ancienne «in situ», ce qui aurait eu pour conséquence la réalisation d'un mur borgne directement en retrait et une restauration «telle quelle» de tous les détails de la ferronnerie du début de notre siècle? Cette position aurait impliqué nécessairement une perte de fonction de l'objet architectural lui-même, alors que la solution retenue (fig. 7) permet de conserver à la façade sa vocation originale.

Quoi qu'il en soit, les problèmes posés par la conservation de l'édifice de la Croix-d'Or n'appellent pas une réponse univoque. Pour notre part, nous persistons à penser que la solution retenue était nettement la meilleure. Après tout, n'est-il pas réconfortant et en même temps assez rare de constater «in fine» qu'il est possible de réconcilier la science (technologique) de notre époque et la culture (architecturale) au sein même du concept de «patrimoine»?

Adresses des auteurs :

Pierre Baertschi
Architecte SIA, chef du Service cantonal
des monuments et des sites
Département des travaux publics
Genève

Daniel Mouchet
Architecte,
membre de la Commission cantonale
des monuments, de la nature
et des sites, expert délégué

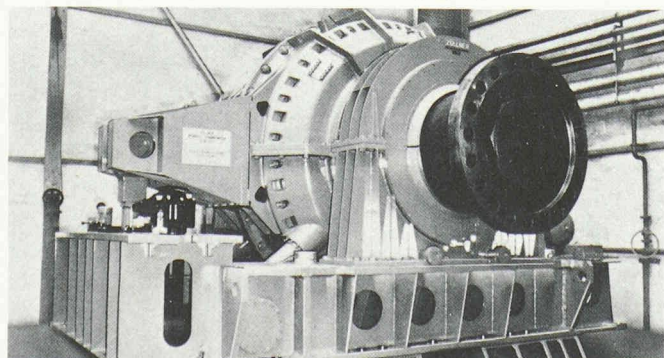
Industrie et technique

Le plus grand dynamomètre hydraulique du monde pour les moteurs diesel Sulzer

Le plus grand dynamomètre hydraulique pour moteur du monde a récemment été livré à Ishikawajima Heavy Industries (IHI). Ce dynamomètre hydraulique, réalisé par Zöllner GmbH, Kiel (RFA), est utilisé pour les essais finals de réception de grands moteurs diesel construits sous licence Sulzer.

Le dynamomètre, type 22 n 310 F, peut supporter des puissances maximum de 75 000 kW, des vitesses jusqu'à 200 t/min. et des

couples atteignant 6000 kNm. La précision d'indication de l'ensemble de l'électronique se situe à $\pm 0,2\%$. Les dynamomètres hydrauliques de Zöllner font appel au principe de Föttinger. Les grands moteurs diesel de Sulzer, d'une puissance atteignant 40 560 kW, sont généralement utilisés comme entraînement principaux de navires, mais également comme moteurs stationnaires pour les centrales électriques. Plus de 225 unités de ces machines thermiques, d'un rendement supérieur à 50%, sont annuellement construites, dont environ un sixième par IHI à Kobe (Japon).



Dynamomètre hydraulique pour les essais finals de réception des grands moteurs diesel Sulzer (ci-dessus à droite). Photo d'usine Zöllner, Kiel.

Du gaz d'éclairage à la fibre optique 125 ans de tradition genevoise

La remise d'un cadeau de 612 kg à l'Ecole d'ingénieurs de Genève, a sans doute été l'événement le plus marquant des manifestations célébrant le 125^e anniversaire de la Maison Bornet SA.

En effet, les salons de l'Hôtel Métropole étaient tout imprégnés d'eau, de gaz et d'électricité, les trois éléments que l'entreprise installe depuis vingt-cinq lustres dans toutes sortes d'immeubles aux quatre coins du Canton.

Une exposition rétrospective permettait de mesurer le chemin parcouru, depuis la fondation de l'entreprise en 1860 par Henri Blind jusqu'aux travaux effectués cette année par exemple sur de grands chantiers comme ceux du quai du Seujet ou de la zone industrielle de Meyrin.

Si elle est bien connue dans le monde de la construction comme l'une des plus importantes entreprises d'installations du second œuvre, la société a aussi ses références auprès du Genevois moyen : chacun se souvient du temps où — avant de les céder à une société sœur — elle gérait des arcades dédiées à la vente au détail de radios, de télévisions et d'appareils ménagers.

S'occupant aujourd'hui exclusivement d'installations de courant fort, de courant faible, de ta-

bleaux électriques, d'eau et de gaz dans des immeubles commerciaux, industriels ou locatifs, la société se devait de produire un symbole de ses activités qui marie l'esthétique et les techniques modernes.

Cet objet d'art symbole a un nom : Energia.

C'est une sorte de «machine à Tinguely» qui a fort belle allure et qui met constamment en mouvement l'eau, le gaz et l'électricité.

Imaginée par un jeune technicien de 31 ans, M. Pierre Scalet, et construite pour l'essentiel dans les ateliers de Bornet, cet engin a séduit les autorités : don de l'entreprise, il figurera à l'avenir en bonne place dans les locaux de l'Ecole d'ingénieurs, rue de la Prairie.

